

Pourquoi le projet CIGEO est extrêmement dangereux ? Comment le stopper ? par Hugues HENRI



Contexte

La relance nucléaire en France décidée par Emmanuel Macron en 2022 bat son plein, les lois de facilitation, d'accélération, de fluidification de cette relance ont déjà été votées par une majorité présidentielle relative associée à la droite et l'extrême droite, la fusion contestable et dangereuse de l'IRSN et de l'ASN aussi. Le financement énorme du programme nucléaire de Macron va encore plus surendetter la France qui est déjà le pays le plus endetté de l'OCDE, mais surtout, il n'en a pas fini, loin de là, avec les risques que comporte ce programme, notamment celui du stockage et du retraitement des déchets hautement radioactifs à vie (très) longue, qui est soit-disant résolu par le projet de l'ANDRA (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) nommé CIGEO, situé à Bure, dans la Meuse.

Projet CIGEO ?

D'après Greenpeace

Que faire des déchets nucléaires les plus dangereux et qui le resteront pendant plusieurs milliers d'années ? A cette question, EDF et l'industrie nucléaire n'ont toujours pas de réponse. Faute de pouvoir réduire la nocivité de ces déchets et face à leur accumulation, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), en charge de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France, voudrait aujourd'hui les enfouir. Cacher ces déchets dangereux, sans réversibilité ni contrôle à long terme, n'est pas du tout une solution, alors que d'autres options sont envisageables.

Quels sont les déchets concernés par le projet Cigéo ?

Le site de Cigéo est censé accueillir les déchets dits de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) existants et à venir. Ces déchets très dangereux proviennent essentiellement de l'industrie électronucléaire, c'est à dire des centrales nucléaires d'EDF. Orano (ex-Areva, ex-Cogema), en retraitant le combustible usé des centrales d'EDF pour fabriquer du MOX, combustible composite associant uranium appauvri et plutonium, génère des déchets qui concentrent la radioactivité. Actuellement, les déchets à haute activité issus de ces activités de retraitement (les plus dangereux) sont vitrifiés, coulés dans des colis d'inox et entreposés dans l'usine Orano de retraitement de la Hague, en Normandie, avec un système de ventilation pour réguler les températures extrêmement élevées liées à leur radioactivité. Ceux de moyenne activité sont principalement entreposés à Marcoule et à Cadarache, dans le Sud de la France.

Quelle quantité ? Quel volume ? Pour combien de temps ?

Les déchets que l'Andra voudrait enfouir à Bure, dans la Meuse, dans le cadre de Cigéo, représentent une petite part du volume total des déchets radioactifs : 0,2 % pour les déchets de haute activité et 3% pour ceux de moyenne activité à vie longue, mais ils concentrent au total près de 99,9 % de la radioactivité de l'ensemble des déchets radioactifs. La concentration radioactive des déchets de haute activité est d'ailleurs telle que seules des machines peuvent manipuler ces conteneurs de déchets. Par contre leur durée de « vie », c'est-à-dire de leur irradiation létale est de plusieurs dizaines de milliers d'années, d'où l'idée de leur enfouissement « définitif » à plusieurs centaines de mètres sous terre dans des galeries creusées dans de l'argile étanche, avec la condamnation des puits d'accès et d'aération après un siècle d'installation et d'expérimentation. Aucune réversibilité ne sera alors possible en cas de menaces d'incendie, d'explosion et d'irradiation.

Le projet Cigéo pas destiné à accueillir d'autres types de déchets ?

Les « matières radioactives » dangereuses, qui ne sont pas aujourd'hui considérées officiellement comme des « déchets nucléaires », continuent de s'entasser sans perspective d'utilisation. Et il n'est pas prévu qu'elles soient gérées dans le cadre de Cigéo. Des arrêtés sont déjà pris pour les déclasser en les sortant des centres antérieurs de stockage où ils étaient auparavant contrôlés, afin de les réutiliser dans l'industrie comme matériaux et les infrastructures comme ballasts.

Pourquoi Greenpeace France est-elle opposée au projet Cigéo ?

Le projet d'enfouissement des déchets nucléaires de Cigéo, dans la Meuse, est une très mauvaise option pour plusieurs raisons, dont les principales sont :

- **Cacher nos déchets nucléaires n'est pas une solution.** Ils resteront dangereux pendant des milliers d'années. Nous devons pouvoir les contrôler en permanence.
- **La question de la réversibilité n'est toujours pas résolue** et ne le sera pas dans les faits. Il sera impossible de récupérer ces déchets si une solution durable était enfin trouvée par les générations futures.
- **De nombreuses questions techniques restent aujourd'hui sans réponse** (stabilité de la roche, risques d'incendie et d'inondation, signalisation du site...)
- **On ne doit pas laisser un tel fardeau aux générations futures** avec les trop nombreuses inconnues que recèle ce projet.
- **Il existe d'autres options pour gérer et surveiller les déchets nucléaires**, telles que le stockage à sec en sub-surface.

Quelles sont les principales failles du projet Cigéo ?

Faillle géologique : on ne peut pas prévoir comment réagira la couche d'argile

La principale faille est géologique, car en vertu de la durée pluri-millénaire de l'enfouissement de ces déchets radioactifs, nul n'est capable de prévoir l'évolution géologique du site. A Cigéo, les conteneurs hautement radioactifs seraient stockés en profondeur dans une couche géologique d'argile, sélectionnée pour sa relative stabilité. L'argile est notamment connue pour ses qualités en matière d'imperméabilité.

Cependant, les travaux de forage pour la construction de CIGEO sont susceptibles de déstabiliser cette couche argileuse. De plus, des épisodes sismiques ne sont pas totalement exclus. La stabilité historique de la zone n'est pas une preuve suffisante, du moins complètement satisfaisante. Enfin nous savons que les conteneurs et les galeries ont tendance à se déformer sous l'effet de la haute radioactivité qu'ils contiennent et des mouvements de la roche.

De plus, d'importantes nappes phréatiques qui alimentent toute la région Est sont situées sous le site, leur contamination par capillarité n'est pas impossible.

Dans ces conditions, nul ne peut dire comment réagira la strate argileuse au cours des siècles à venir.

Faille de sûreté : il y a des risques d'incendie, d'infiltrations et de dispersion de la radioactivité

Le risque le plus grave est celui d'incendie, compte tenu de la présence simultanée d'hydrogène et de colis inflammables dans les alvéoles censées abriter les déchets de haute activité à vie longue. L'IRSN, bras technique du gendarme du nucléaire l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), a démontré que cette faiblesse du stockage était réelle et qu'il existait un véritable risque d'incendie dans les alvéoles de stockage. Un tel événement pourrait aussi aboutir au rejet de gaz radioactifs. La modélisation de l'IRSN montre que la vague de chaleur provenant d'un incendie survenu dans un colis pourrait se propager à un autre en quelques heures. Il serait impossible de reprendre une exploitation « normale » après un tel accident.

L'Andra a admis qu'« une explosion pourrait entraîner une perte de confinement » du site de Cigéo et s'accompagner éventuellement de la dispersion de radionucléides dans le site de stockage, si ce n'est au-delà dans l'atmosphère en dehors ou dans les nappes phréatiques souterraines.

Autre risque important : les infiltrations d'eau et les fuites radioactives. L'ASN a demandé à l'Andra de faire la démonstration des mécanismes d'écoulement de l'eau dans la roche de Cigéo dans ses simulations. Il s'avère que les infiltrations d'eau dans les couches géologiques seraient probablement les risques « techniques » et inévitables les plus importants à long terme. La présence d'eau dans la couche d'argile où est prévu le stockage entraînerait la corrosion des emballages de tous les types de déchets et conduirait à des fuites d'éléments radioactifs, parmi lesquels des éléments gazeux qui remonteraient à la surface.

Dans un avis rendu public, l'ASN a souligné le manque d'analyse concernant la dégradation lié au vieillissement des composants, des conteneurs et des alvéoles de stockage. Leur robustesse et leur résistance à la corrosion ne sont pas clairement démontrées.

Faille logistique : les questions sur la saturation et les transports dangereux ne sont pas résolues

Le site de Cigéo est censé fonctionner pendant un siècle, avant d'être définitivement condamné, scellé et sans aucun accès. L'Andra souhaiterait l'ouvrir en 2030. Sauf que les déchets de haute activité déjà produits jusqu'à présent et actuellement générés ne pourront ni être transportés ni stockés dans un

lieu confiné avant 2075, tant leur radioactivité est élevée : elle nécessite un entreposage dans un endroit ventilé pendant plusieurs années.

Quand bien même le site de Cigéo à Bure serait ouvert à l'horizon 2030, il ne pourrait accueillir dans un premier temps que des déchets à radioactivité moyenne, en guise de test, les autres ne pouvant de toute façon pas supporter le transport et un stockage confiné. Pour l'instant les déchets hautement radioactifs sont traités et entreposés sur le site industriel de La Hague, à l'usine ORANO (ex Areva) dont le vieillissement est préoccupant et dont les piscines d'entreposage de déchets radioactifs sont saturées.

Que fera-t-on en 2030 des déchets hautement radioactifs stockés à la Hague dans des infrastructures à bout de course et au bord de la saturation, alors qu'ils ne pourront de toute façon pas être confinés dans les sous-sols de Bure avant plusieurs dizaines d'années ? Pour l'instant, aucune réponse.

Et que faire une fois que Cigéo parviendra à saturation, alors qu'il y aura encore de nombreux conteneurs à descendre si l'activité nucléaire du pays se maintient ? L'agrandir sans fin ? Question d'autant plus épineuse que les engagements pris par les pouvoirs publics et l'Andra ne prévoient aucune infrastructure en surface à Cigéo. On déplace donc le problème sans le résoudre, au risque d'en créer de nouveaux au passage.

En outre, plusieurs questions se posent quant à l'infrastructure logistique nécessaire pour assurer les milliers de transports de ces déchets extrêmement dangereux de l'usine de la Hague jusqu'à Cigéo, à Bure. Des questions pour l'instant non résolues.

Faille d'irréversibilité : retirer un colis radioactif ne sera plus possible

A Cigéo, c'est la solution du stockage définitif qui a été choisie. Cela signifie qu'une fois les conteneurs enfouis les uns derrière les autres, les galeries creusées dans l'argile seront définitivement scellées par un mélange bétonneux, de sorte qu'elles ne soient plus jamais accessibles.

Dans d'autres pays, les conteneurs sont en général stockés dans des galeries accessibles à tout moment, car construites à mi-pente d'un relief, comme en RFA et aux USA, ce qui permet d'opérer un travail de surveillance continue et d'intervenir en cas de besoin. Or à Cigéo, une fois le site scellé, toute intervention a posteriori serait de fait impossible.

Les législateurs français ont imposé à l'Andra de faire en sorte qu'il soit envisageable de retirer un colis durant la période d'exploitation du site, avant sa

fermeture définitive au terme de 100 années. Ce concept de « réversibilité » figure dans l'article 5 de la loi du 28 juin 2006. L'Andra a ainsi été contrainte de prévoir des moyens supplémentaires pour récupérer les colis et affirme que des tests de retrait seront réalisés durant la phase pilote. Sauf que, pendant la période d'exploitation, mais **aucune installation de surface n'est prévue pour recevoir les conteneurs que l'exploitant devrait éventuellement remonter**. Si un conteneur doit être sorti, où ira-t-il et comment sera-t-il géré ? Rien n'est prévu techniquement et financièrement pour envisager une remontée vers la surface, surtout si elle doit être effectuée rapidement suite à une situation accidentelle.

Dans les faits, cette « réversibilité » s'avère donc aussi complexe qu'hypothétique, en plus d'être limitée à la seule période de fonctionnement, soit quelques générations. Après la fermeture définitive du site, ces déchets nucléaires ne seront plus accessibles, même si les générations suivantes parviennent à trouver des options plus sûres et plus durables pour les gérer.

Faille économique : les coûts ne sont pas maîtrisés et sont imprévisibles à long terme

Le projet de Cigéo suscite d'importantes considérations économiques, compte tenu des sommes et du temps nécessaires à sa mise en place et à son exploitation. Comment prévoir le niveau de l'inflation, le prix de l'argent, le coût de la main d'œuvre et celui des technologies sur des échelles de temps aussi longues ? À l'aide d'une boule de cristal ?

Quand il s'agit de tels ordres de grandeur – plusieurs dizaines de milliards d'euros assumés par les contribuables – cela pose un certain nombre de questions politiques auxquelles nul n'est capable de donner de réponses satisfaisantes pour le moment.

Faille éthique : c'est un cadeau empoisonné aux générations futures

L'enfouissement définitif des déchets nucléaires pose la question fondamentale d'une éthique du temps. Le nucléaire actionne des échelles de temps particulièrement longues, qui échappent par bien des égards au temps historique et politique. Les acteurs qui prennent les décisions aujourd'hui ne seront sans doute même plus vivants au moment de leur application – et ils ne seront plus comptables des effets de ces choix, qui engagent donc les générations futures.

Les déchets hautement radioactifs resteront dangereux pendant des centaines de milliers d'années encore. Ce que nous faisons aujourd'hui en matière nucléaire échappe en somme à notre contrôle et à notre implication historique.

Un jour ou l'autre, les êtres humains assisteront à la fermeture de Cigéo si ce projet est malgré tout mis en place. Pour autant, des déchets radioactifs inaccessibles et dangereux y resteront enfouis. Comment s'assurer que les générations futures, dans des dizaines ou des centaines d'années, ne tombent pas dessus par accident, ou selon des modalités dommageables voire tragiques ?

Comment faire en sorte que les informations concernant le site de Cigéo et les déchets enfouis observent une continuité sur des milliers d'années ? Comment être sûr-e qu'elles soient encore lisibles et intelligibles, à la vitesse où vont le progrès technique et l'évolution des signaux communicationnels ? Comment garantir une continuité d'information ? Comment garantir une continuité politique ?

Ces questions, l'Andra les pose aussi sans pour autant apporter de réponses : selon elle, le projet Cigéo permettrait justement aux générations futures de ne pas avoir à gérer ces déchets radioactifs et de les débarrasser de ce lourd héritage. Mais **cela revient à réalité à mettre la poussière nucléaire sous le tapis en dédouanant l'industrie nucléaire et les autorités actuelles de leurs responsabilités**. Cacher les déchets radioactifs ne permettra en aucun cas de les faire disparaître. Compte tenu de l'ensemble des incertitudes et risques de ce projet, rien ne garantit que ces déchets dangereux ne constitueront pas un jour une grave menace pour les générations futures, peut-être même à leur insu, sous leurs pieds.

Tout cela paraît fortement hypothétique et illustre bien la nature civilisationnelle discutable du nucléaire : une suite de paris inconsidérés où l'humanité actuelle se dédouane ouvertement de sa responsabilité historique.

Y a-t-il des exemples de projets de stockage géologique des déchets nucléaires à l'étranger ?

Dans le monde, tous les Etats nucléarisés sont confrontés à l'épineux problème de la gestion des déchets nucléaires. Face à cette crise mondiale des déchets, titre d'un rapport d'expert commandé par Greenpeace France en janvier 2019, aucun Etat n'a trouvé de solution idéale, inoffensive et durable.

Aucun projet de stockage géologique n'est opérationnel, que ce soit celui de Cigéo à Bure, la désastreuse expérience d'Asse en Allemagne (ancienne mine de sel convertie en centre de stockage de déchets nucléaires, fermée pour contamination radioactive du site entier et des nappes phréatiques environnantes) ou ceux à l'étude en Suède et en Finlande.

Aucun de ces projets n'apporte aujourd'hui des garanties suffisantes sur les plans de l'environnement, de la sûreté nucléaire, de la santé humaine et de la société. Des questions techniques majeures (notamment l'incapacité des conteneurs à résister à la corrosion et à éviter tout rejet de radioactivité dans l'environnement) restent sans réponse. Ces différents projets présentent tous des failles et dangers communs, aussi bien durant leur phase d'exploitation qu'à très long terme.

Pourquoi les autorités et l'industrie nucléaire insistent-elles pour que Cigéo se fasse ?

Pourquoi tant d'empressement à mettre en oeuvre le projet Cigéo, alors qu'on parle de déchets qui resteront radioactifs pendant des milliers d'années et que ce projet suscite une forte opposition ? « **Admettre officiellement que les projets de stockage géologique ne sont pas la "solution" aux déchets nucléaires nuirait à une industrie nucléaire mondiale déjà sur le déclin** », soulignait dans une interview Shaun Burnie, chargé de campagne de Greenpeace et coordinateur du Rapport sur la crise mondiale des déchets nucléaires.

Il s'agit bien en France d'un simple calcul politique : les autorités comme EDF et l'ensemble de l'industrie électronucléaire tentent de passer en force sur Cigéo. Elles ont en effet besoin de nous faire croire qu'il existerait une solution au stockage des déchets radioactifs, d'abord pour maintenir la fiction du nucléaire comme une énergie soutenable, ensuite pour justifier son maintien en activité et sa part prépondérante (près de 80 %) dans le mix électrique français.

Or, aujourd'hui, il n'y a toujours pas de solution aux déchets nucléaires et ils continueront à s'accumuler tant que les centrales nucléaires fonctionneront. Certains membres du lobby pro nucléaire français privilégient toujours la piste des « réacteurs à neutrons rapides », celle des Surgénérateurs soit-disants capables de brûler tous les déchets radioactifs, mais cela n'a jamais fonctionné et le désastre de Superphenix construit à Malville entre 1976 et 1985 n'a jamais fonctionné avec une série de dysfonctionnements et d'accidents plus ou moins graves ayant entraîné son arrêt définitif par Lionel Jospin en 1997. Dernièrement, le projet de « réacteur à neutrons rapides Astrid » a été abandonné en 2020.

Certains rêvent toujours de parvenir à accomplir la « transsubstantiation » qui enlèverait toute charge radioactive aux déchets comme rêvaient de le faire les alchimistes médiévaux en transformant le plomb en or, fantasme tout aussi irrationnel l'un que l'autre.

Quelle option préconise Greenpeace France pour gérer les déchets nucléaires ?

Il n'y a aucune bonne solution pour gérer les déchets nucléaires pour le moment et la priorité doit être de limiter l'ampleur du problème en cessant d'en produire le plus tôt possible. Faute de solution, trois pistes doivent être envisagées pour les déchets nucléaires actuels :

- **la poursuite des recherches** afin de réduire, en quantité et dans le temps, la nocivité des déchets radioactifs ;
- **la sécurisation** des entreposages et stockages actuels ;
- et, option qui semble la moins mauvaise pour la gestion des déchets radioactifs, **le « stockage à sec en sub-surface »**.

Il s'agirait en fait d'un entreposage surveillé et pérennisé qui laisserait la possibilité technique réelle d'extraire les fûts de déchets à tout moment et d'en disposer autrement, tandis que le projet Cigéo présente une réversibilité très théorique durant sa phase d'exploitation et sera ensuite scellé définitivement. Le concept d'entreposage pérenne en sub-surface laisse la place aux possibilités d'évolution et de progrès (que ce soit dans les techniques de mise en colis et de conteneurs ou de réduction de la radioactivité des déchets), ce qui serait rendu impossible par l'enfouissement définitif.

Avec l'option du « stockage à sec en sub-surface », les combustibles irradiés des centrales seraient ainsi stockés ou entreposés de façon pérenne, sans aucun retraitement, dans des galeries creusées à faible profondeur, d'où ils pourraient être surveillés en permanence et extraits à tout moment, dans l'éventualité d'une solution technique. Une méthode qui serait aussi applicable aux déchets de haute activité actuellement entreposés à l'usine Orano (ex-Areva) de la Hague, après la période de refroidissement nécessaire. **Cela permettrait également de réduire considérablement les transports de déchets nucléaires à haut risque** (alors que le projet Cigéo les multiplierait au contraire).

Le projet d'enfouissement des déchets de Cigéo n'apporte pas les garanties de stabilité et de réversibilité nécessaires. Et trop de questions de sûreté restent à ce jour sans réponse pour se précipiter vers cette fausse solution proposée par l'Andra. Il y a urgence pour cesser de produire ces déchets dangereux dès que possible, par une sortie planifiée du nucléaire.

Est-ce encore possible de stopper le projet Cigéo ?

Le projet n'est pas encore complètement autorisé. De nombreuses demandes d'autorisation et enquêtes publiques sont encore à venir et le dossier

technique a encore de nombreuses failles. Un débat sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) est ouvert jusqu'au 25 septembre 2019. Par ailleurs, une réévaluation du coût de Cigéo est prévue, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur son évolution.

Le projet de Bure, dans tous les cas, n'est pas près de voir le jour. L'enfouissement des déchets de haute activité ne pourra pas commencer avant 2075, en raison de leur forte radioactivité et de leur nécessaire période de refroidissement.

Comment Greenpeace France se mobilise contre le projet Cigéo ?

Greenpeace France a participé activement aux différentes luttes non-violentes sur le terrain des projets de stockage de déchets nucléaires. Nous participons activement aux débats sur cette question au sein du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Greenpeace France est également présente sur le terrain juridique et se montre vigilante sur les questions de pollution (comme celle de la nappe phréatique de La Hague due au stockage de l'Andra).

En ce qui concerne le projet Cigéo à Bure, Greenpeace France apporte un soutien total à l'opposition radicale et non-violente à ce projet. Nous condamnons toute méthode violente et toute forme de répression des voix d'opposition à de tels projets.

Mais les expropriations des paysans et propriétaires terriens continuent à Bure, même si ceux-ci tentent d'y résister collectivement pacifiquement par des recours en justice, mais aussi par des occupations illégales par des « zadistes » de terres déjà confisquées ou en voie de l'être. Ces derniers sont souvent sévèrement pourchassés et condamnés arbitrairement, à de la prison ferme par le tribunal de Bar-le-Duc, pour associations de malfaiteurs, sur la base de preuves « fabriquées » par la gendarmerie.

Bure : 300 personnes menacées d'expropriation pour enfouir des déchets nucléaires

D'après Reporterre

Nouvelle étape dans la construction du centre d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure, dans la Meuse. Le processus d'expropriations est lancé.

« *Les expropriations étaient annoncées. Mais on ne s'attendait certainement pas à autant.* » Jean-Pierre Simon, 64 ans dont 35 de lutte contre le projet d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure (Meuse), ne décolère pas. L'agriculteur est installé à Cirfontaines-en-Ornois (Haute-Marne), où il cultive 130 hectares et engraisse quelques veaux qu'il nourrit à l'herbe de ses prairies. Début mars, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) lui a adressé un courrier recommandé.



Dans l'épaisse enveloppe, beaucoup de feuilles, synthétisables en une courte sentence : l'agriculteur va être exproprié d'une partie de ses terres. Huit de ses parcelles vont être amputées pour la construction du centre d'enfouissement des déchets radioactifs Cigéo. Il a désormais trois semaines pour remplir son dossier et fournir au préfet les renseignements demandés – plans cadastraux, adresse, ayants droit, etc. – dans le cadre de l'enquête parcellaire qui s'ouvre lundi 18 mars.

Quarante exploitations concernées ?

Jean-Pierre Simon n'est pas le seul dans cette situation. Trois cents propriétaires sont concernés, concernant leurs terres et leurs tréfonds. En surface, cela représente une superficie globale d'environ 100 hectares, écrit l'Andra à *Reporterre*. « *Les parcelles concernées sont principalement des chemins, des routes, des surfaces agricoles, des milieux naturels et une ancienne plateforme de voie ferrée, précise-t-elle. À ce jour, aucun résident n'est identifié.* » L'opération s'annonce néanmoins douloureuse. Quarante exploitations agricoles vont y perdre des bouts de parcelles, entre deux et huit hectares pour dix d'entre elles. Même si, pour amadouer les agriculteurs, « *l'Andra continue de proposer aux exploitants les plus concernés (plus de 2 hectares) la possibilité de leur rétrocéder des surfaces agricoles afin de maintenir leur outil de production* », écrit-elle.

Est également menacée d'expropriation l'ancienne gare de Luméville-en-Ornois (Meuse). Rachetée par des opposants à Cigéo en 2004, elle est aujourd'hui un lieu important de la lutte. « *C'est un lieu de stockage qui reçoit souvent des événements* », se désole Angèle, membre du front associatif et syndical contre Cigéo.

L'objectif de l'enquête parcellaire est de recueillir un maximum d'informations sur les terrains convoités par l'Andra : leurs propriétaires, leurs ayants droit éventuels, s'il y a eu des aménagements, etc. En parallèle, une enquête publique est organisée dans les communes concernées par les expropriations. « *Elle permet de porter à la connaissance des propriétaires la liste des parcelles dont l'expropriation est demandée (...) et de recueillir leurs observations sur ces emprises* », explique l'Andra à *Reporterre*.

« L'Andra n'est plus du tout dans une stratégie de prendre son temps »

Une fois l'enquête terminée, les commissaires enquêteurs auront un mois pour remettre leur rapport au préfet. Celui-ci pourra alors publier un arrêté de cessibilité, où seront listées les parcelles à exproprier et leurs propriétaires. Débutera alors la phase judiciaire. Un juge d'expropriation sera saisi, qui prononcera une ordonnance d'expropriation. La propriété des parcelles sera alors transmise à l'Andra.

Les propriétaires expropriés pourront continuer à jouir de leur bien – par exemple, à cultiver leur parcelle s'ils sont agriculteurs – mais ne pourront plus ni le vendre, ni le louer, ni construire dessus. Puis, des échanges de mémoires, des visites et des réunions seront organisées entre le juge, l'Andra et les propriétaires expropriés en vue de fixer les indemnités.

Si un accord est trouvé, l'expropriation deviendra alors une simple vente devant notaire. Sinon, le juge sera chargé de fixer les indemnités. Une fois payé par l'Andra, l'exproprié aura un mois pour quitter les lieux. S'il ne le fait pas, l'Andra pourra lancer à son encontre une procédure d'expulsion.

Tout cela devrait prendre un peu de temps, mais pas tant que ça. « *Rien n'est planifié à ce jour* » pour ce qui est de la date de départ des propriétaires, écrit l'Andra à *Reporterre*. Du côté des opposants, on parle d'une dizaine de mois de procédure. « *L'Andra n'est plus du tout dans une stratégie de prendre son temps* », observe Angèle.

Ces expropriations sont d'autant plus mal vécues que certains propriétaires avaient déjà participé à des échanges de terres les années précédentes. C'est le cas de Jean-Pierre Simon, dont la ferme se situe près de l'endroit où l'Andra veut construire une ligne de chemin de fer pour acheminer les déchets radioactifs. « *Entre 2014 et 2016, ils sont venus, ils ont exposé leurs besoins, et on a fait du réaménagement à l'amiable pour qu'ils aient ce qu'il faut, raconte l'agriculteur à Reporterre. Je pensais être tranquille pour la suite.* »

« Ça faisait vingt ans que ça couvait, on y est ! »

Autre motif de grief, le découpage des parcelles expropriées. « *Elles ne sont pas linéaires, mais taillées en virgule, en champignon... Je ne vois même pas comment un géomètre va pouvoir border ça* », dit-il encore. L'Andra a aussi prévu de lui prendre un bout de terrain où se trouvent un point d'eau, ainsi qu'une haie et une clôture pour ses vaches. Une perspective qui désespère l'agriculteur : « *Il va falloir tout refaire.* »

Les opposants au projet et certains propriétaires n'ont pas l'intention de se laisser exproprier sans réagir. Depuis que les premiers courriers sont arrivés, le téléphone d'Angèle n'arrête pas de sonner. Certes, l'ambiance dans les villages est à l'inquiétude. « *Ça faisait vingt ans que ça couvait, on y est. Maintenant que ça devient concret, les gens sont clairement angoissés* », ressent-elle.

« On va faire tous les recours possibles et imaginables »

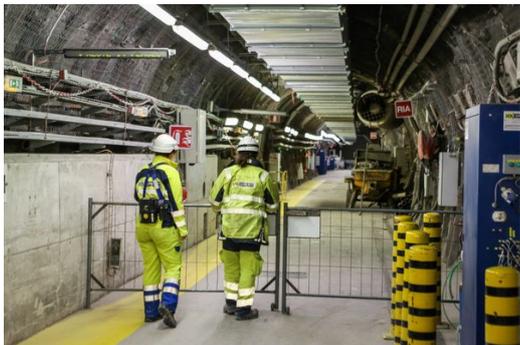
Mais elle rapporte aussi, inlassablement, les réactions de refus et de rébellion qu'elle recueille : celle d'un Parisien qui refuse de lâcher la terre où vit sa famille depuis 1530 ; celle d'une grand-mère qui clame, au sujet des 200 euros que l'Andra lui propose en échange du sous-sol de sa propriété, « *j'en veux pas de leur argent, qu'ils aillent se faire foutre !* » ; celle du jeune agriculteur qui refuse de céder la moindre parcelle de ses terres, malgré les encouragements de son père et de son grand-père.

En réaction, le front associatif et syndical contre Cigéo multiplie les visites aux habitants et a largement diffusé un guide juridique de l'expropriation. Le document détaille toutes les étapes de la procédure d'expropriation et tous les recours possibles pour chacune d'entre elles. Le groupe foncier juridique des opposants a organisé une première réunion d'aide juridique et administrative, vendredi 15 mars, et une autre doit avoir lieu, mercredi 20 mars, à Mandres-en-Barrois (Meuse). « *Contre l'avancée de l'Andra est possible si nous construisons le rapport de force ensemble et sans attendre* », assure le groupe. Pour l'ancienne gare de Luméville, la décision est déjà prise : « *On va faire tous les recours possibles et imaginables contre l'expropriation. Même après, on ne lâchera pas. L'Andra devra nous en expulser* », assure Angèle.

Les opposants à l'enfouissement des déchets radioactifs mobilisés contre les expropriations !

L'Andra franchit une nouvelle étape dans la construction du futur centre de stockage souterrain des déchets nucléaires (Cigéo). Les opposants se mobilisent pour empêcher les expropriations. Une nouvelle bataille s'annonce sur le terrain judiciaire.

Le 18 mars 2024, l'Agence nationale des déchets radioactifs (Andra) aura franchi une nouvelle étape dans la construction du futur centre de stockage souterrain des déchets nucléaires les plus dangereux (Cigeo) à Bure (Meuse).



Le 16 janvier 2024, l'Andra a déposé un dossier d'enquête parcellaire auprès de la préfecture de la Meuse. L'agence précise sur son site que cette procédure a pour but d'acquérir les terrains qui lui manquent pour la construction et l'exploitation de Cigéo : « À ce jour, l'Andra dispose d'environ 84% de la maîtrise foncière nécessaire aux installations de surface du centre de stockage. Restent à acquérir environ 100 hectares, principalement des surfaces agricoles, des chemins, des routes, ainsi qu'une ancienne plateforme de voie ferrée ».



L'agence doit aussi acquérir cent quatre-vingt-cinq hectares de sous-sol (tréfonds). L'ensemble de l'emprise souterraine atteindra à l'horizon 2050 une surface de quinze kilomètres carrés.

Nouvelle étape, nouvelle bataille

Selon les opposants au projet Cigéo, l'enquête parcellaire pour identifier les propriétaires des terrains concernés et leur proposer une acquisition à l'amiable débutera le 18 mars pour s'achever le 12 avril 2024. Cette nouvelle étape ouvre pour eux l'opportunité d'un nouveau champ de bataille, sur le terrain judiciaire cette fois : « *Même si cette procédure est légale et face aux stratégies développées par l'Andra pour passer une fois de plus en force, le groupe foncier juridique créé par*

des opposants de la « Coordination Stop Cigéo » se propose de partager des informations et de s'organiser collectivement ».



Les opposants à Cigéo ont mis en place un groupe foncier juridique pour entraver les procédures d'expropriation.

Face à ce nouveau front ouvert sur le terrain judiciaire, l'Andra avertit que si les démarches d'acquisition à l'amiable n'aboutissent pas : *« l'utilité publique du projet, reconnue par décret le 7 juillet 2022, lui permet désormais de recourir à une procédure d'expropriation pour acquérir ces terrains moyennant le paiement d'une indemnité encadrée sous contrôle de la direction de l'Immobilier de l'État ».*

Les opposants à Cigéo ont mis en place un groupe foncier juridique, comme les 104 opposants à l'extension du camp militaire du Larzac en 1974, pour contrer les procédures d'expropriation. Ils invitent à une réunion d'information et de mobilisation le 20 mars 2024 à 20h00 à la salle des fêtes de Mandres-en-Barrois (Meuse).

Conclusions

Ce gouvernement veut aller vite dans la mise en œuvre du programme de relance nucléaire décidé par Emmanuel Macron en 2022. Depuis sa réélection présidentielle, celui-ci a fait en sorte de faire voter les lois qui le lui permettent. La semaine dernière, la majorité composite allant de Renaissance au Rassemblement National, a voté la fusion contestable de l'IRSN avec l'ASN, qui permettra soit-disant une fluidification des procédures et délais concernant le « nouveau nucléaire » mais qui traduit en fait une volonté d'affaiblir la sécurité nucléaire pour aller plus vite dans cette relance.

L'article ci-dessus veut alerter l'opinion sur le problème insoluble du stockage des déchets nucléaires hautement radioactifs à vie longue qui vont nécessairement augmenter avec cette relance nucléaire en France. Celle-ci a choisi arbitrairement la pire des solutions avec le projet Cigéo de l'ANDRA (agence nationale pour la

gestion des déchets radioactifs). Il consiste à enfouir à plus de 500 mètres de profondeur sous le village de Bure, dans la Meuse, ces déchets très dangereux et encombrants pour des millénaires.

L'ex sénateur de la Meuse, Gérard Longuet, ancien du GUD a tout fait entre 1990 et 2010, pour imposer le choix de ce département désertique mais rural, afin d'attirer l'ANDRA et promettre dès monceaux de subventions à ses administrés. Aucun autre département ne voulait du cadeau, donc ainsi fut décidé d'y installer ce projet Cigeo.

Cependant, rapidement des élus et des paysans de Bure et des alentours se déclarèrent résolument opposés au projet, rejoints et appuyés par des collectifs, réseaux et Ong anti nucléaires. Des actions non violentes furent organisées sur place et se déroulèrent régulièrement avec des achats de maisons à Bure, l'occupation des terres et maisons sur les lieux du futur chantier entraînèrent une répression policière et judiciaire généralisée avec des condamnations très sévères et disproportionnées contre les opposants quels qu'ils soient, qualifiés d'association de malfaiteurs par les juges aux ordres du tribunal de Bar-le-Duc, sur la foi de faux fabriqués par la gendarmerie.

Actuellement, plus de 300 expropriations de domaines et d'e ploitations agricoles ont été prononcées pour permettre la réalisation de ce projet Cigeo très contesté. Les nombreux expropriés veulent résister et ont fondé un groupe foncier juridique pour se défendre collectivement.

Ils ont toutes les bonnes raisons de s'opposer à ce projet délirant qui non seulement les lèse en leur ôtant leurs outils de travail et leurs lieux de vie, mais engage l'avenir en menaçant physiquement des nombreuses générations de descendants par la présence de cet immense caveau souterrain contenant des déchets radioactifs létaux pour des millénaires. Il faut stopper cette folie !